

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
3 décembre 2024

Date de la séance :
10 décembre 2024

**Les membres en exercice
sont : 34**
Quorum : 18
Membres présents : 21
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 10 décembre les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD

Présents : -

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : MME Sylvia CHEVALLIER,
M. Olivier COLAISSEAU, M. Manuel DA
SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Zavier
ELOUNDOU, M. Patrick JAHIER, M. Alain
KOLOPP, MME Michèle PETITOT, M.
Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN-
GARDIN, M. Arnaud BRUNET (suppléant
de MME Isabelle DUPRE), MME Rébecca
CROISIER (suppléante de M. Philippe
COMPARET), M. Laurent DIREZ
(suppléant de MME Saïda BOUARABA), M.
Ludovic PUCCINELLI (suppléant de MME
Nathalie TORTRAT

VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION

Présents : M. Serge ARNAUD, M. Daniel
CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER,
M. Michel GARROUSTE, M. Cyril
MARSAUD, M. Antoine POUPART, MME.
Simonetta RESTA (suppléante de MME
Aurore CAPDEVILA)

EXCUSÉS

M. Patrick AUVRELE, MME Valérie
BONNOT, MME Saïda BOUARABA, MME
Aurore CAPDEVILA, M. David
CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M.
Patrick COMPARET, MME Isabelle
DUPRE, MME Sonia DUTARTRE, M.
Julien GAILLARD, MME Anne
GBIORCZYK, MME Geneviève GENDRE,
M. Patrick JOUDRAIN, M. Alain MASSON,
M. Francesco PITARI, M. Tony
SALVAGGIO, M. Laurent SIMON, MME
Nathalie TORTRAT

Pouvoirs :

- M. Julien GAILLARD donne pouvoir à M. Cyril MARSAUD
- MME. Anne GBIORCZYK donne pouvoir à M. Serge ARNAUD
- MME. Geneviève GENDRE donne pouvoir à M. Patrick JAHIER

DELIBERATION N° 29/2024

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SIEMU A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT « LE TRANSPORT PUBLIC INDEPENDANT »

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical
Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée à AGIR Transport pour l'année 2025 pour un montant annuel de 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC ;

AUTORISE le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025 ;

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président par intérim,

Luc CHEVALIER



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com